

# Priorité à la qualité

L'année dernière, à la demande du Conseil, plusieurs groupes de travail ont développé divers instruments qui doivent vous permettre de mener une réflexion sur l'exercice de votre profession et vous aider, le cas échéant, à optimiser la qualité de vos travaux. Le Conseil a estimé qu'il était important de donner quelques explications à propos de ces instruments et a dès lors décidé d'aller à la rencontre de ses membres dans les différentes provinces du pays. Il s'agit là d'une initiative unique dans l'histoire de l'Institut, mais les nombreuses réactions montrent clairement qu'elle a été appréciée.

Si la lettre de mission permet de définir clairement la mission quant aux prestations à fournir, elle fait également mention des obligations à charge du client. La relation entre le client et le professionnel repose toujours essentiellement sur la confiance, mais si cette confiance est compromise d'une quelconque manière, il est utile de pouvoir renvoyer à un contrat écrit. Si un jour la responsabilité de l'expert-comptable ou du conseil fiscal est engagée, la lettre de mission permettra d'établir si le prétendu manquement présente un rapport avec les missions décrites.

La réglementation internationale de l'IFAC, dont notre Institut est membre, nous oblige non seulement à nous assurer que les membres satisfont aux exigences de formation permanente, mais nous impose également de contrôler la qualité de la formation offerte. La nouvelle norme de formation permanente répond à cette nécessité et décrit, en plus de rappeler l'obligation des membres, les règles à respecter par les opérateurs de formation permanente afin que leurs formations soient agréées.

A travers l'élaboration d'un cadre pour le dossier permanent, le dossier annuel et le dossier unique, nous entendons attirer l'attention sur les éléments qui doivent normalement s'y trouver afin d'assurer au mieux le suivi d'un dossier, à savoir avec un maximum d'efficacité et en un minimum de temps.

Il y a également Companyweb, un outil mis à votre disposition dans le cadre d'une convention entre l'IEC, l'IRE, l'IPCF et la sprl Outcome. Vous y trouverez des informations sur les entreprises, y compris les données des comptes annuels qui laissent place à des interprétations diverses. Cet outil a également été présenté lors de notre tour des provinces afin que vous puissiez l'utiliser au mieux.

Enfin, il y a notre nouveau site web. Ce dernier doit être le reflet de la dynamique qui anime l'Institut. C'est la carte de visite de l'Institut envers le monde extérieur. La structure claire permet à chaque intéressé, qu'il soit une entreprise, un étudiant ou un membre, de s'orienter facilement à travers le site. Nous nous efforçons ainsi de mettre à la disposition des membres un maximum d'informations et d'outils qui soient rapidement et facilement accessibles.

Nous souhaiterions également faire appel à votre collaboration afin que vous complétiez l'enquête qui vous sera envoyée d'ici peu. Les informations que nous collecterons nous sont essentielles afin d'expliquer aux pouvoirs publics et aux organisations qui nous le demandent l'importance de notre groupement professionnel et la place que nous occupons. Votre collaboration est indispensable. Nous espérons que vous voudrez bien consacrer un peu de votre temps à compléter l'enquête et à nous la renvoyer. Les informations que vous communiquerez seront traitées de manière confidentielle par l'organisation externe chargée de leur analyse. L'anonymat est donc garanti.

Pour terminer, j'aimerais encore vous convier à notre assemblée générale du 25 avril prochain, une occasion d'en apprendre davantage sur le fonctionnement du Conseil et de l'Institut et l'endroit idéal pour une rencontre avec les membres du Conseil et vos confrères. ●

*André Bert, Président*